

Image not found or type unknown



## Justificatif de domicile : un site e-commerce peut-il le demander

Par **Sarah Lilas**, le **20/09/2016** à **16:20**

Bonjour,

Je suis cliente d'un site e-commerce qui vend des services en ligne (sans livraison) et en raison de mon palier de dépenses atteint, on me demande mon justificatif de domicile.

Or, la consommation de ces services ne réclame aucune livraison à mon domicile et pendant plusieurs mois j'ai pu consommer ainsi.

Le site me répond qu'ils ont besoin de vérifier mon identité. Ont-ils pour autant le droit de demander ce type de document ?

Qui sont les organismes "autorisés" à réclamer un justificatif de domicile ?

Merci d'avance de vos réponses.

Bonne journée